

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **11 février 2019 à 19 h30** à laquelle prennent part :

Monsieur Jean-Robert Tremblay
Monsieur Danis Beauvillier
Me Serge Bizier
Madame Martine Lampron
Monsieur Laurier Chagnon
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Monsieur Mario Juare, directeur général et Me Olivier Milot, greffier, sont également présents.

19-02-037

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance avec l'ajout suivant :

- 7.2 – Paiement de résiduel sur matériel roulant MRC de l'Érable

ADOPTÉE

19-02-038

Approbation des procès-verbaux

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2019.

ADOPTÉE

19-02-039

Adoption du règlement no 2019-345 sur la gestion contractuelle et sur les mesures visant à assurer la transparence en matière de contrats municipaux

ATTENDU le projet de règlement sur la gestion contractuelle et sur les mesures visant à assurer la transparence en matière de contrats municipaux déposé par le conseiller Claude Côté en séance ordinaire le 14 janvier 2019;

ATTENDU l'avis de motion donné en séance ordinaire le 14 janvier 2019 par le conseiller Claude Côté;

ATTENDU que les membres du conseil ont eu l'opportunité de consulter le projet de règlement au moins deux jours ouvrables et que le greffier en a expliqué l'objet et sa portée à la séance ordinaire du 14 janvier 2019;

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement No 2019-345 sur la gestion contractuelle et sur les mesures visant à assurer la transparence en matière de contrats municipaux.

ADOPTÉE

19-02-040

Adoption du règlement no 2019-346 sur la garde de chien

ATTENDU le projet de règlement sur la garde de chien déposé en séance ordinaire le 14 janvier 2019 par le conseiller Jean-Robert Tremblay;

ATTENDU l'avis de motion donné en séance ordinaire le 14 janvier 2019 par le conseiller Jean-Robert Tremblay;

ATTENDU que les membres du conseil ont eu l'opportunité de consulter le projet de règlement au moins deux jours ouvrables et que le greffier en a expliqué l'objet et sa portée à la séance ordinaire du 14 janvier 2019;

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2019-346 sur la garde de chien.

ADOPTÉE

19-02-041

Rapport du greffier sur l'état de la gestion contractuelle en 2018

ATTENDU les dispositions de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et Villes*;

ATTENDU le dépôt séance tenante du rapport du greffier sur l'état de la gestion contractuelle en 2018;

ATTENDU la présentation séance tenante des points saillants dudit rapport par le greffier;

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'adopter le rapport du greffier sur l'état de la gestion contractuelle en 2018 tel que déposé et de publier ce rapport sur le site web de la Ville.

ADOPTÉE

Assurance cyberrisques – remis

19-02-042

Ratification des chèques et des dépôts salaires

Sur une proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires et les chèques fournisseurs suivants :

Chèques:

- En date du 15-01-2019 au 10-02-2019 279 095,61 \$
- nos M1796 à M1810 & A45909 à A45946

- Chèques annulés : A42936, A43576, A45804 (812,76 \$)

- dépôts salaires des périodes 2019-01 à 2019-05

ADOPTÉE

19-02-043

Approbation des comptes

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Chèques :

- En date du 11-02-2019 639 697,62 \$
nos A45947 à A46092

ADOPTÉE

19-02-044

Office régional d'habitation – Contribution 2019

ATTENDU la création de l'ORH, découlant de la fusion des OMH de la MRC de L'Érable;

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'autoriser la trésorière à verser la contribution de la Ville de Princeville à l'ORH, soit la somme de 24 432 \$, à être payée en deux versements égaux en date du 15 février et du 15 juin 2019.

ADOPTÉE

19-02-045

Congrès COMBEQ 2019 – Directeur de l'urbanisme

Sur une proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay il est unanimement résolu que le conseil autorise Michel Carignan, Directeur de l'Urbanisme, à participer au Congrès annuel de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec qui aura lieu à Québec du 2 au 4 mai 2019 ;

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer les déboursés relatifs à ce congrès, notamment les frais d'inscriptions, d'hébergement, de déplacement et de subsistance.

ADOPTÉE

19-02-046

Départ à la retraite – Pierre Levasseur

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de prendre acte du départ à la retraite de Pierre Levasseur, qui occupait le poste de lieutenant au service de sécurité incendie, effectif en date du premier janvier 2019 et d'y donner suite.

ADOPTÉE

19-02-047

Démission d'un employé du restaurant de l'aréna

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de prendre acte de la lettre de démission de Lynda Dupuis, cuisinière au restaurant de l'aréna, en date du 30 avril 2018 et d'y donner suite.

ADOPTÉE

19-02-048

Sécurité civile – Demande d’aide financière volet 2

ATTENDU QUE le Règlement sur les procédures d’alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu’il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d’aide financière offert par l’Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l’outil d’autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu’elle juge nécessaire d’améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par la conseillère Martine Lampron et unanimement résolu :

QUE la municipalité présente une demande d’aide financière à l’Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000\$, dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné au préambule et s’engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d’une valeur d’au moins 2 000 \$;

QUE la municipalité autorise monsieur Christian Chartier à signer pour et en son nom le formulaire de demande d’aide financière et atteste que les renseignements qu’il contient sont exacts.

ADOPTÉE

19-02-049

Entente relative à la réponse aux appels d’urgence à l’Office régional d’habitation de L’Érable

ATTENDU la proposition d’entente visant à doter l’ORH d’un système de prise d’appels d’urgence et d’assurer la disponibilité d’un responsable en cas d’urgence;

ATTENDU que cette entente est d’une durée d’un an et se renouvelle automatiquement 90 jours avant son terme;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d’autoriser le directeur général à signer l’entente mentionnée en rubrique.

ADOPTÉE

19-02-050

Coûts supplémentaires à la surveillance du contrat de réhabilitation des conduites d’égout unitaires de la rue Richard - ratification

ATTENDU les coûts excédentaires de surveillance de chantier dans le projet mentionné en rubrique par la firme d’ingénieurs Services EXP Inc.;

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu :

QUE les coûts supplémentaires de 3 847,59 \$, incluant les taxes, soient approuvés;

QUE tout soit financé à même *Règlement no 2017-321 décrétant une dépense et un emprunt de 2 250 000 \$ pour des travaux d’infrastructure sur les rues Saint-Jacques Est, Baillargeon et Richard.*

QUE la trésorière soit autorisée à payer la somme de 3 847,59 \$ à la firme d'ingénieurs Services EXP Inc.

ADOPTÉE

19-02-051

Développement du Golf La Fontaine – Approbation du décompte progressif no6 et autorisation de paiement

ATTENDU les directives de changement 1, 2 et 4 approuvées par le directeur général ainsi que le dépôt du décompte no 6 dans le projet mentionné en rubrique;

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu :

QUE les directives de changement 1, 2 et 4 soient ratifiées par le conseil;

QUE le décompte no 6 soit approuvé;

QUE la retenue soit libérée jusqu'à 5% suite aux réceptions provisoires;

QUE la trésorière soit autorisée à payer la somme de 90 406,14 \$ au promoteur, moins la retenue de 5%;

QU'UN montant de 5 000 \$ soit soustrait du paiement pour finaliser l'engagement pris par le promoteur avec la MRC de l'Érable en date du 17 avril 2014 en guise de compensation sur des travaux effectués sur un cours d'eau.

QUE le tout soit financé à même le *Règlement no 2016-296 Décrétant une participation au développement résidentiel Phase III du Golf La-Fontaine, ainsi qu'un emprunt de 600 000\$.*

ADOPTÉE

19-02-052

Don de matériel roulant par la MRC de L'Érable – Ratification

ATTENDU le don par la MRC de L'Érable au service de sécurité incendie de la Ville de Princeville d'un véhicule tout terrain de marque Yamaha, modèle YXM70, année 2019, portant le numéro de série 5Y4AMA5W0KA301318 et d'une remorque de marque REMEQ, modèle UG 72, année 2019.

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu d'accepter le don du véhicule tout-terrain :

- De mandater le directeur du service de sécurité incendie à procéder à son immatriculation;
- D'autoriser la trésorière à payer les frais d'immatriculation;

ADOPTÉE

19-02-053

Paiement résiduel matériel roulant MRC de l'Érable

ATTENDU la résolution 19-02-052 et la transmission par la MRC d'un résiduel de frais relatifs au matériel donné que la Ville accepte de défrayer;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'autoriser la trésorière à payer la somme de 1295 \$, correspondant aux taxes nettes, à la MRC de L'Érable.

ADOPTÉE

19-02-054

Adjudication du contrat de réfection de la rue Saint-Henri eau potable, égout et voirie – AO18-VM-07

ATTENDU l'appel d'offre no AO18-VM-07 pour la réfection de la rue Saint-Henri eau potable, égout et voirie, lancé par appel d'offres public le 7 décembre 2018;

ATTENDU l'ouverture des offres le 29 janvier 2019 conformément aux dispositions de la loi;

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'accorder le contrat de réfection de la rue Saint-Henri eau potable, égout et voirie au plus bas soumissionnaire conforme, La Sablière de Warwick Ltée. au coût global, taxes incluses, de 1 508 268,26 \$;

QUE cette dépense soit financée à même le *Règlement no 2018-335 Décrétant un emprunt et une dépense de 1 800 000 \$ pour des travaux d'infrastructure sur la rue St-Henri.*

ADOPTÉE

19-02-055

Demande pour un 2^e bac à déchets solides pour résidence

ATTENDU la demande d'un citoyen pour obtenir un deuxième bac à ordures pour sa résidence ;

CONSIDÉRANT que le *Règlement no 2018-343 Concernant l'imposition pour 2019 des tarifs pour la gestion des matières résiduelles* ne comporte pas de tarif spécifique pour des bacs supplémentaires;

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu :

QUE les demandes d'obtention de bac à déchets solides seront traitées au cas par cas par le directeur général jusqu'à nouvel ordre;

QUE le tarif exigé pour un bac supplémentaire soit 100 % du tarif ordinaire de plus par bac supplémentaire.

ADOPTÉE

19-02-056

Adoption du règlement no 2019-347 modifiant le règlement de zonage 2017-316 de la Ville de Princeville

ATTENDU l'adoption du second projet de règlement PRU2-1803 le 14 janvier 2019 en séance ordinaire;

ATTENDU le et l'avis de motion donné le 14 janvier 2019 en séance ordinaire;

ATTENDU que les membres du conseil ont eu l'opportunité de consulter le projet de règlement au moins deux jours ouvrables et que le greffier en a expliqué l'objet et sa portée à la séance ordinaire du 11 février 2019;

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2019-347 modifiant le règlement de zonage 2017-316 de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

19-02-057

Adoption du projet de règlement PRU2-1901

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que soit adopté le projet de règlement PRU2-1901.

Ce projet de règlement a pour objectif la correction et des modifications mineures au règlement de zonage 2017-316 et de lotissement 2017-317.

ADOPTÉE

19-02-058

Avis de motion – Règlement modifiant le règlement de zonage no 2017-316 et le règlement de lotissement no 2017-317 de la Ville de Princeville

Avis de motion est donné par le conseiller Me Serge Bizier à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ordinaire, extraordinaire ou ajournée, un règlement modifiant le règlement de zonage no 2017-316 et le règlement de lotissement no 2017-317 de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

Remboursement de frais relatifs au changement d'adresse civique – remis

19-02-059

Demande CPTAQ – Monsieur André Poulin

ATTENDU QUE le demandeur Monsieur André Poulin s'adresse à la Commission afin d'obtenir l'autorisation d'utiliser à une fin autre que l'agriculture, soit pour des fins résidentielles accessoires une superficie de 2 000 m² étant située sur une partie du lot 4 307 733 du Cadastre du Québec.

ATTENDU QUE l'usage résidentiel accessoire demandé demeure rattaché à l'ensemble de la propriété;

ATTENDU QUE la superficie déjà autorisée de 1 000 m² pour une résidence plus le 2 000 m² de la présente demande pour un usage résidentiel accessoire représente une superficie totale raisonnable;

ATTENDU QUE l'autorisation d'utiliser le garage existant évite de faire une demande d'autorisation sur une partie utilisée à des fins agricoles;

ATTENDU QUE la demande est conforme avec le règlement de zonage en vigueur de la Ville de Princeville;

Il est proposé par le conseiller Jean-Robert Tremblay et il est unanimement résolu d'appuyer la présente demande et de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'y faire droit.

ADOPTÉE

19-02-060

Abri non-isolé au Parc Multisport – contrat pour plans, devis et surveillance de chantier

ATTENDU la proposition datée du 29 janvier 2019 présentée par Monique Brunet architecte pour le contrat mentionné en rubrique;

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de confier à Monique Brunet, architecte, la conception des plans, devis et surveillance

de chantier d'un abri non-isolé sur dalle existante au Parc Multisport pour le somme de 9 000 \$, taxes et frais de copie de plans en sus.

QUE cette dépense soit financée à même le fonds de roulement à être remboursé en trois versements égaux.

ADOPTÉE

19-02-061 **Location d'une remorque - ratification**

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de ratifier la location par le coordonnateur des loisirs d'une remorque lors du marché de Noël 2018 pour la somme de 81,46 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE

19-02-062 **Aide financière – Relais pour la vie**

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de verser un montant de 1 100 \$ à l'organisme Société canadienne du cancer pour le Relais pour la vie édition 2019 pour appuyer l'équipe formée de représentants de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

Projet 11-11-11 – MRC de L'Érable - remise

19-02-063 **Annonce dans le bottin de l'exposition de Victoriaville**

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay il est unanimement résolu d'acheter une demi-page de publicité dans le programme de la 161^e édition de l'Exposition agricole de Victoriaville au cout de 150 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

19-02-064 **Demande de gratuité de salle et de commandite – Soirée karaoké Relais pour la Vie**

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu :

QUE soit accordée la gratuité de la Salle Pierre Prince le 2 mars 2019 pour la tenue d'une soirée Karaoké au profit du Relais pour la Vie;

QUE soit donné à l'organisation de cette activité du matériel promotionnel de la Ville en commandite.

ADOPTÉE

19-02-065 **Demande de gratuité de salle O.R.A.S.S.E.**

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'accorder rétroactivement la gratuité de la salle Pierre-Prince le 14 décembre 2018 à l'Organisme de récupération alimentaire et de service Saint-Eusèbe.

ADOPTÉE

Demande d'aide financière - Projet vacances-famille - remise

19-02-066

Demande de gratuité de plateau sportif – Flag football

ATTENDU le projet de flag-football adressé aux enfants de 8-11 ans mis sur pied par messieurs Mathieu Allard et Hugo Bélanger comportant une demande de gratuité de plateau sportif;

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'accorder la gratuité d'un plateau sportif, à savoir un terrain de soccer de petite taille pour une durée d'une heure les 4, 11, 18 et 25 mai et les 1, 8, 15 et 22 juin 2019 à messieurs Mathieu Allard et Hugo Bélanger pour la tenue d'une activité de flag football pour les 8-11 ans.

ADOPTÉE

19-02-067

Demande d'aide financière – Unité Domrémy de Plessisville

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de verser une subvention de 100 \$ à l'Unité Domrémy de Plessisville Inc. afin de permettre de poursuivre sa mission auprès d'une clientèle souvent démunie.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

19-02-068

Levée de la séance

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 19 h 45.

ADOPTÉE

Me Olivier Milot, greffier

Gilles Fortier, maire